



6 décembre 2017

# Compte rendu

## Rencontre 2



Déposé au Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic

L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)

ROUYN-NORANDA - QUÉBEC - MONTRÉAL  
SAGUENAY - SHERBROOKE

## INFORMATION GÉNÉRALE

- ◆ **Date** : 6 décembre 2017
- ◆ **Durée** : de 18 h 30 à 21 h 00
- ◆ **Lieu** : Centre Le Trait-d'Union, à Malartic
- ◆ **Nombre de participants** : 18 participant-e-s
- ◆ **Animation** : Cédric Bourgeois et Marie-Ève Maillé
- ◆ **Rapporteur** : Yves Grafteaux
- ◆ **Coordonnatrice** : Christelle Masson

## MOT DE BIENVENUE

Mme Christelle Masson, coordonnatrice du Comité d'échanges et de suivi (ci-après « le Comité ») souhaite la bienvenue à tous, elle présente le cahier du participant distribué à chacun des membres. M. Cédric Bourgeois, co-animateur, souhaite également la bienvenue et présente M. Serge Blais, directeur général de Mine Canadian Malartic (ci-après MCM) pour son mot d'introduction. M. Blais remercie les participants pour leur présence qui s'inscrit en continuité avec la démarche de concertation et le guide de cohabitation. Il réitère également sa confiance dans les deux co-animateurs. Il mentionne le souhait de MCM de discuter avec le Comité de plusieurs sujets en mode action, de façon ouverte et transparente. Deux personnes représentent MCM auprès du Comité; Christian Roy, directeur général adjoint et Normand d'Anjou, directeur environnement, sont des seniors et sont à même d'apporter les réponses au Comité en son absence.

M. Bourgeois propose à M. Blais de faire le point sur la suspension du Guide de cohabitation. M. Blais explique que la situation au niveau du recours collectif peut être résumée selon les secteurs. Au niveau des secteurs B et C (au nord de la voie ferrée) rien ne change. Depuis l'acceptation le 5 mai 2017 du recours collectif à la Cour supérieure du Québec, tous les citoyens du secteur A sont inclus par défaut dans le recours collectif, même s'ils se sont déjà entendus avec la mine à l'amiable. Selon M. Blais, MCM a la ferme intention de payer les compensations, mais ne peut le faire à cause du recours collectif. Le processus judiciaire suit son cours, mais tant qu'aucune décision finale n'est prise par la Cour, la mine ne peut aller de l'avant. Le débat se poursuit le 11 et le 12 décembre, au Palais de justice de Val-d'Or. De l'information a été envoyée en ce sens à tous les citoyens de Malartic.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 1.	
Est-ce que ceux qui désirent sortir du recours collectif auront droit à des compensations?	M. Blais confirme qu'en sortant du recours collectif, les citoyens auront droit immédiatement à leur compensation.
Intervention 2.	
Pourquoi avoir envoyé l'information à tous les citoyens si cela ne concerne que les citoyens de la Zone A?	M. Blais indique que la communication a été faite auprès de tous les secteurs, même si les secteurs au nord de la voie ferrée ne sont pas directement concernés. Des informations circulaient qui auraient pu soulever des questions et des craintes chez les résidents des secteurs B et C. L'objectif étant que tous aient la même compréhension de la situation.

Mme Maillé remercie M. Blais pour ces informations et expose ensuite le plan de la rencontre, tel que présenté à l'Annexe 1. M. Blais remercie l'assemblée et quitte la rencontre.

## ADOPTION DU COMPTE RENDU

Mme Maillé poursuit en mentionnant que le compte rendu du 24 octobre a été bonifié selon les commentaires envoyés par courriel à Mme Masson et s'il n'y a pas d'autres commentaires, il sera donc adopté en l'état. Mme Maillé indique que c'est la façon qu'il est proposé de fonctionner : envoyer les commentaires sur les comptes rendus par courriel avant la rencontre dans le but de les adopter rapidement et de ne pas passer plus de temps que nécessaire à la révision des comptes rendus en groupe.

## COMMUNICATION EXCEPTIONNELLE

Mme Maillé mentionne aussi que Mme Masson a reçu récemment une communication adressée au Comité. Mme Masson lit deux passages de cette lettre signée par le porte-parole du Comité des citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic. La lettre mentionne un problème de confiance à l'égard de M. Bourgeois quant à sa présence à une rencontre du Comité des citoyens de la zone sud de Malartic, le 26 octobre dernier, où il aurait mené une captation vidéo de l'activité. M. Bourgeois prend alors la parole pour partager qu'il n'y a pas eu de captation vidéo, mais qu'il a en effet partagé à MCM les propos tenus publiquement par les avocats du Comité de citoyens. Il reconnaît que bien qu'il n'y avait aucun cadre d'engagement et que les représentants du Comité de citoyens n'avaient pas formulé de demande en ce sens, il aurait pu ou dû demander une autorisation au Comité de citoyens, pour davantage de transparence.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 3.	
Quel était le sujet de la rencontre du Comité de citoyens?	Mme Maillé mentionne qu'il s'agissait d'information au sujet du recours collectif.
Intervention 4.	
Comment s'est présenté M. Bourgeois ? À l'avenir, il faudra prendre davantage de précautions.	M. Bourgeois répond qu'il s'est présenté comme coanimateur du Comité, l'objectif de sa présence était de permettre à Mme Masson de se familiariser avec la position et les arguments du Comité de citoyens et les deux co-animateurs étaient là en soutien à Mme Masson.
Intervention 5.	
La lettre pourra-t-elle être distribuée aux membres, puisqu'elle leur est destinée?	Mme Maillé répond que oui. Elle sera acheminée par courriel. Les participants sont aussi invités à lire la lettre imprimée à la pause.
Intervention 6.	
Est-ce que la lettre demande une réponse?	Mme Maillé répond que non.
Intervention 7.	
Lorsqu'un document est destiné au Comité, il faudrait la transmettre automatiquement. Ceci, afin que tout le monde soit bien au courant pour mieux réagir, et pour atténuer les perceptions négatives quant à la transparence.	Mme Maillé accueille positivement la proposition. Mme Maillé demande s'il y a une préférence à ce que ce soit fait par courriel ou lors des rencontres. Le groupe exprime vouloir être informé rapidement et donc, préférablement par courriel.

Mme Maillé souligne qu'à travers ces échanges, le Comité est train de se doter et de développer des valeurs de groupe et remercie les membres pour leur participation active.

## VALIDATION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Mme Maillé enchaîne avec la lecture des Règles de fonctionnement, dont le préambule a été séparé du reste du mode de fonctionnement, car celui-ci est fortement ancré dans le temps. Il est utile pour comprendre le contexte de transition entre les deux formes du Comités (CSCM, CES-CM), mais son contenu ne sera plus pertinent à moyen terme. Mme Maillé revient sur les modifications apportées (en rouge dans les documents distribués) et Mme Masson lit le tableau des avantages et inconvénients de structurer le Comité sous la forme d'un OSBL (voir page quatre du préambule). Mme Maillé souligne que le tableau résume des semaines de rencontres entre le CSCM et MCM.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 8.	
Le préambule n'est pas l'opinion du Comité, c'est un état de fait.	M. Bourgeois acquiesce et souligne que le tableau a été codéveloppé par les représentants du CSCM et de MCM.

Le préambule convient à tous et est donc adopté tel quel. Il sera rendu disponible sur le site Internet du Comité dans les prochains jours.

Ensuite, Mme Maillé poursuit avec la lecture des modifications apportées aux Règles de fonctionnement depuis la dernière rencontre. Lorsque nécessaire, Mme Maillé précise pourquoi certains changements ont été apportés en rappelant les interventions faites lors de la rencontre précédente.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 9.	
Lors de l'assemblée du 3 octobre, il manquait une personne pour occuper le siège réservé aux autochtones. Un membre avait dit qu'il contacterait directement une personne de sa connaissance. Qu'en est-il?	Le membre interpellé répond qu'il n'a pas pu établir le contact avec la personne désignée pour le moment. Si le contact ne peut être obtenu prochainement, d'autres démarches avec le conseil de bande pourront être entreprises.
Intervention 10.	
Je parle quotidiennement avec des membres de la Communauté du Lac Simon, je pourrais aider.	M. Bourgeois répond qu'il y a eu des essais par la voie officielle, mais que, peut-être, le Comité pourrait faire la demande à la place de MCM. Cela pourrait éventuellement changer la réponse. Il propose que si le Comité n'obtient pas de réponse d'ici la prochaine rencontre, cette voie pourrait être explorée.
Intervention 11.	
Quant à la présence d'observateurs, j'aimerais que leur présence soit aussi décidée par les membres en plus de l'équipe de coordination.	M. Bourgeois souligne que cela peut se faire. Il faudra alors fonctionner par courriel (ou par téléphone si le membre n'utilise pas de courriel).

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 12.	
<p>Cette décision se prendra-t-elle à l'unanimité ou à la majorité?</p>	<p>Mme Maillé souligne que les décisions se prennent par consensus au Comité. Le texte du mode de fonctionnement sera adapté comme suit :  <i>« Pendant la période du projet-pilote, les rencontres du CES-CM se déroulent uniquement en présence des membres et des personnes-ressources. Après cette période, les demandes d'observation seront soumises aux membres; »</i></p>
Intervention 13.	
<p>Que signifie le terme « atténuation »?</p>	<p>Une personne-ressource répond que cela signifie « réduire », « faire baisser » une nuisance. Une autre personne-ressource ajoute que cela peut se concrétiser par des murs antibruit par exemple.</p>

Suivant les échanges, à 19 h 30, le Comité est officiellement déclaré comme étant créé par l'adoption des Règles de fonctionnement. Les co-animateurs félicitent le groupe. Une ronde d'applaudissements suit.

## POINT SUR L'ANIMATION

Mme Masson propose aux membres de discuter du modèle d'animation pour les rencontres. Mme Maillé, M. Bourgeois, ainsi que M. Grafteaux se retirent pour permettre aux membres d'échanger librement.

Suite aux discussions, Mme Masson apporte que la coanimation sera maintenue jusqu'au mois de juin pour assurer le bon démarrage du CES-CM. La situation sera réévaluée à cette date, car selon des membres, une expertise régionale en animation existe également.

## PRÉSENTATION DU CALENDRIER

M. Bourgeois présente le calendrier suivant pour les prochaines rencontres :

PROPOSITION DE CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU CES-CM 2017-2018				
	Date	Type	Thématique principale	Au choix
2017	Mardi 3 octobre	Rencontre préalable	Recrutement des membres	
	Lundi 16 octobre	Activité spéciale	Visite de site du Projet extension Malartic	
	Mardi 24 octobre	Rencontre 1	Adoption des Règles de fonctionnement	
	Mercredi 6 décembre	Rencontre 2	Règles de fonctionnement, animation, calendrier et Projet Odyssey	
2018	Mercredi 24 janvier	Rencontre 1	Mécanismes de gestion des plaintes Suivi de la consultation du projet Odyssey	
	Mercredi 14 mars	Rencontre 2		
	Mercredi 25 avril	Rencontre 3		
	<b>Vendredi 15 juin ou samedi 16 juin</b>	Rencontre 4	Deux thématiques, sur le site	Qualité de l'air Climat sonore Sautages, vibrations et surpressions Suivi psychosocial et économique Qualité et gestion de l'eau
	Mercredi 12 septembre	Rencontre 5		
	Mercredi 17 octobre	Rencontre 6		
	Mercredi 28 novembre	Rencontre 7		

Il n'y a pas de thèmes indiqués pour les rencontres ordinaires (après la première de 2018), car lors de la préparation de la rencontre du 6 décembre, il a été constaté que l'actualité de MCM est riche et qu'il est souhaitable que les membres soient bien informés de ce qui se passe. Il a été jugé préférable de garder un calendrier ouvert et flexible pour débiter.

Cependant, dans le but de permettre la préparation des rencontres par la coordination, le thème sera généralement annoncé et convenu lors de la rencontre précédente. Ainsi, à la rencontre du 24 janvier, les mécanismes de gestion des plaintes seront analysés et discutés par les membres. Pour les dates du 15 ou 16 juin, il s'agirait d'une visite durant une journée complète. M. Bourgeois demande alors aux membres de se prononcer sur leurs choix de thèmes (2 votes par personne) et de dates pendant la pause.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 14.	
Le repas sera-t-il servi lors de la journée de visite?	Mme Masson confirme que oui.
Intervention 15.	
Serait-il possible de devancer les rencontres ordinaires et d'y ajouter un souper également?	Mme Maillé propose d'en discuter entre les membres durant la pause.

Les membres décident que la rencontre du site aura lieu le vendredi 15 juin et portera de façon plus détaillée sur le suivi psychosocial et économique ainsi que sur la qualité et la gestion de l'eau, comme indiqué à l'Annexe 3.

Selon les membres et les personnes-ressources présentes, les thèmes à prioriser se répartissent comme suit :

- Suivi psychosocial et économique (12 votes)
- Qualité et gestion de l'eau (12 votes)
- Qualité de l'air (7 votes)
- Sautages, vibrations et surpression (6 votes)
- Climat sonore (1 vote)

Les membres ont également convenu que les rencontres ordinaires débuteront dorénavant à 17 h 30 et recommandent que le souper soit servi. Mme Masson s'engage à faire le suivi de cette demande.

## PRÉSENTATION DU PROJET SOUTERRAIN ODYSSEY

M. Bourgeois mentionne que MCM tiendra une activité d'information et de consultation le 13 décembre à Malartic. À cette occasion, le Projet souterrain Odyssey sera présenté à la population sous la forme d'un Café rencontre. Ce soir, le Comité est invité à valider et bonifier le contenu que MCM présentera à la population. L'idée principale n'est donc pas de formuler des questions et des commentaires sur le Projet en soi, mais bien de valider le matériel de communication qui sera présenté aux citoyens. Les participants au CES-CM sont par ailleurs invités à participer au Café rencontre du 13 décembre.

Une grille d'écoute active est distribuée à chaque participant. Cette dernière inclut trois colonnes :

1. Ce que j'apprécie le plus
2. Ce qui me préoccupe et suscite des questions
3. Des idées!

Une copie vierge de la grille d'écoute active est présentée en Annexe 4.

M. Normand d'Anjou prend alors la parole pour MCM. Il présente les objectifs poursuivis par MCM quant à, dans un premier temps, l'apport des participants du CES-CM et, dans un second temps, quant aux contributions attendues des citoyens de Malartic. Ceux-ci sont les suivants :

Pour le CES-CM :

- Valider le matériel de communication présenté aux citoyens le 13 décembre

Exemples :

- *L'information présentée est-elle suffisamment claire?*
- *Y-a-t-il des éléments manquants?*
- *Etc.*

Pour les citoyens de Malartic :

- Recueillir les commentaires et les préoccupations quant aux impacts appréhendés et les mesures d'atténuation proposées sur le projet souterrain Odyssey

Par la suite, M. d'Anjou présente le Projet avec l'appui d'un support PowerPoint et d'une animation vidéo. Il s'agit d'un gisement situé à 3 km à l'est de la zone urbaine de Malartic. En surface, l'empreinte de l'exploitation sera compacte et comportera un accès (rampe) et un puits d'extraction ainsi que des bureaux administratifs. Un stationnement pour les travailleurs et une usine de remblais cimentés seront aussi nécessaires. Le gisement East Malartic, situé entre le gisement Odyssey et les limites de la fosse actuelle pourrait aussi ultimement être exploité par les installations du site Odyssey. L'extension des activités de MCM telle qu'autorisée par décret gouvernemental cette année comprenait la partie souterraine délimitant le gisement Odyssey. Une demande de modification du décret est nécessaire pour son exploitation et justifie le besoin de consultation.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 16.	
Va-t-il y avoir du transport de minerai par la 117?	M. d'Anjou mentionne que le site actuel de MCM sera accessible depuis Odyssey sans passer par la 117. Il n'y aura donc pas de transit de minerai sur cette route.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 17.	
Est-ce que tout le minerai sera géré à l'usine actuelle?	M. d'Anjou répond que le minerai d'Odyssey sera effectivement acheminé à l'usine actuelle. M. Bourgeois ajoute que les opérations actuelles seront ajustées pour permettre d'incorporer le nouveau minerai, il n'y aura donc pas d'augmentation du tonnage actuel.
Intervention 18.	
Cet ajustement de production est-il nécessaire?	M. d'Anjou répond qu'il y a plusieurs paramètres en jeu, mais que le volume extrait de la zone souterraine sera mineur par rapport à ce qui est extrait à la fosse.

M. d'Anjou termine sa présentation en exposant le calendrier des opérations, qui s'échelonne de la mise en service de la rampe en 2018 jusqu'à la fin de la production après 2025. Les participants sont alors invités à consulter les affiches qui seront présentes au Café rencontre. Mme Maillé dévoile les thématiques des affiches, et invite les participants à écrire sur ces affiches des modifications à apporter.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 19.	
C'est compliqué et rédigé en petit sur les affiches, la présentation animée est plus parlante.	M. d'Anjou répond qu'il y aura bien les deux types de supports lors du Café rencontre. La présentation animée sera projetée trois fois et commentée chaque fois. M. Bourgeois ajoute qu'il y aura des kiosques par thèmes (qualité de l'eau, etc.), ainsi que des experts externes présents. Les affiches seront disponibles en tout temps, et des experts de MCM seront aussi présents pour les commenter au besoin.
Intervention 20.	
Il y a des choses qui sont préoccupantes pour les citoyens, qui ne sont pas présentées d'emblée (ex. augmentation de tonnage, circulation sur la 117).	Mme Maillé note qu'il faut donc parler de la circulation et de la 117.
Intervention 21.	
Est-ce qu'il y aura des galeries sous la 117?	M. d'Anjou explique que non, que l'angle du gisement n'est pas orienté vers la 117.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 22.	
À quelle heure auront lieu les sautages?	Mme Maillé répond que cette information n'est effectivement pas sur les affiches. Elle note sur l'affiche que ce devrait être ajouté.
Intervention 23.	
Est-ce que ce seront les mêmes personnes qui seront responsables de la fosse et de la mine souterraine?	M. Roy répond que oui.
Intervention 24.	
Sur certaines affiches, je vois des informations concernant le projet actuel et le projet d'extension. Pourquoi ce ne sont pas que les impacts du projet Odyssey qui sont présentés? Comment estimez-vous les impacts anticipés?	M. d'Anjou explique que l'on estime l'impact en fonction de l'année qui a la plus forte activité selon les projections, en tenant compte aussi de l'activité de la fosse actuellement en exploitation. Souvent, ce sont donc les impacts cumulatifs qui sont présentés.
Intervention 25.	
Comment allez-vous gérer les risques d'affaissement en fonction des remblais disposés en surface?	M. d'Anjou mentionne que cette question est analysée par les ingénieurs de MCM et les consultants externes. Mme Maillé note donc qu'il y a un souci pour ce membre de comprendre comment les risques d'affaissement seront gérés en tenant compte des remblais faits à la surface et ajoute que ça pourrait faire partie de l'information communiquée le 13 décembre.
Intervention 26.	
Que représente le remblai cimenté, est-ce que les remblais seront déplacés?	Mme Maillé note qu'il y a des questions sur la gestion des remblais, sous la terre et en surface, surtout que le projet souterrain Odyssey nécessitera la reconfiguration des remblais prévus en surface.
Intervention 27.	
Il manque le potentiel acidogène. Le connaissez-vous?	M. d'Anjou propose d'ajouter de l'information à ce sujet sur les affiches. M. d'Anjou mentionne que la chimie de la roche ne semble pas différente des stériles actuels.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 28.	
Le décret actuel permet-il le projet Odyssey?	M. d'Anjou indique qu'il faut faire toutes les études environnementales et passer les étapes d'acceptabilité sociale, il n'y aura pas de BAPE, car le gisement est à l'intérieur du périmètre du Projet Extension Malartic et qu'il s'agit en fait d'une continuité minérale aux yeux du Ministère de l'Environnement.
Intervention 29.	
De quelle taille seront les véhicules souterrains?	M. Roy répond qu'ils seront probablement d'un gros gabarit, mais qu'il ne sait pas la grosseur exacte encore. L'information pourrait être disponible lors du Café rencontre.

Afin de respecter l'horaire prévu, M. Bourgeois propose de fermer la rencontre avec le dernier point à l'ordre du jour et de permettre aux membres de lire les panneaux plus tranquillement par après, tout en faisant leurs commentaires aux personnes-ressources de MCM présentes ou en les notant directement sur les affiches

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 30.	
Y aura-t-il un retour sur la consultation à la prochaine rencontre?	Mme Maillé confirme que oui.

## RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES RECUEILLIS SUR LES AFFICHES

### Commentaire général :

*Pour l'ensemble des affiches, il doit y avoir une présentation de chacune, car sinon, c'est difficilement compréhensible, même pour des personnes qui ont des connaissances dans le domaine minier.*

- **Qualité de l'air - Sources et modélisation**

- *Pas certain de la pertinence*
- *Très difficile à comprendre pour le commun des mortels*
- *Couleurs transparentes pour les contours*

- **Qualité de l'air - Mesures, suivi, et plan de prévention et de gestion des poussières**

- *À première vue, j'ai l'impression qu'on est très près de dépasser les normes*

- **Vibrations**

- *Heures et fréquence des sautages*

- **Eaux souterraines**

- *Qualité de l'eau / résidus*

- **Différents mécanismes de relations communautaires**

- *Emplois : Odyssey ou tout?*

**Information manquante :**

- Augmentation du tonnage
- Circulation sur la 117 : Aborder la question de la circulation et de la position d'Odyssey par rapport à la 117 lors du Café Rencontre
- Ajouter une affiche sur le décret et le fait qu'un BAPE n'est pas nécessaire
- Illustrer par comparaison le gabarit des machines qui extraieront le minerai sous terre
- Potentiel acidogène

## ACTIVITÉ DE RÉFLEXION POUR LA PROCHAINE RENCONTRE

Mme Maillé invite les membres à réfléchir aux mécanismes de déclaration des plaintes d'ici la prochaine rencontre pour alimenter les réflexions sur le sujet le 24 janvier Les membres sont invités à réfléchir à leur propre expérience de plaintes au sujet des activités de MCM et le cas échéant, à poser des questions autour d'eux pour amorcer la réflexion.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 31.	
Parlons-nous de la fosse actuelle ou du projet d'extension?	Mme Maillé répond que s'il y a une différence, il pourra en être question lors de la prochaine rencontre. Elle invite le membre à aborder le sujet lors de la prochaine rencontre, s'il le désire.

## MISES À JOUR GÉNÉRALES ET COMMUNICATIONS

Mme Maillé invite M. Roy à aborder brièvement la question du Programme de revente des maisons de Malartic. M. Roy mentionne que MCM a procédé à une trentaine d'acquisitions de maisons depuis la mise en place du Programme d'acquisition. Certaines ont été rénovées et pourraient être revendues à partir du mois de janvier. Un Programme en ce sens a été présenté au conseil de Ville, le temps manque à la rencontre pour en parler plus en détail, mais une fiche récapitulative du Programme sera envoyée par courriel aux membres pour alimenter leur connaissance du Programme.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 32.	
L'acquisition est-elle en pause aussi en raison du recours collectif?	M. Roy répond que oui.

Fin de la rencontre à 21 h 00.

### ACTIONS DE SUIVI :

- Si MCM n'obtient pas de suite à sa demande de participation autochtone d'ici la prochaine rencontre, envisager de faire une nouvelle demande au nom du Comité plutôt qu'au nom de MCM;

### DÉCISIONS

- Lorsqu'ils agissent à titre d'animateurs du CES-CM, les co-animateurs sont invités à prendre davantage de précautions, surtout lorsqu'ils participent à des activités du Comité de citoyens de la zone sud de Malartic;
- Lorsqu'un document est destiné au Comité, il faudrait la transmettre automatiquement;
- La rencontre spéciale avec visite du site aura lieu le vendredi 15 juin et portera de façon plus détaillée sur le suivi psychosocial et économique ainsi que sur la qualité et gestion de l'eau;
- Les rencontres ordinaires du Comité débiteront dorénavant à 17 h 30, un repas accompagnera ces rencontres pour permettre ce nouvel horaire,

## ANNEXE I

### PLAN DE LA RENCONTRE

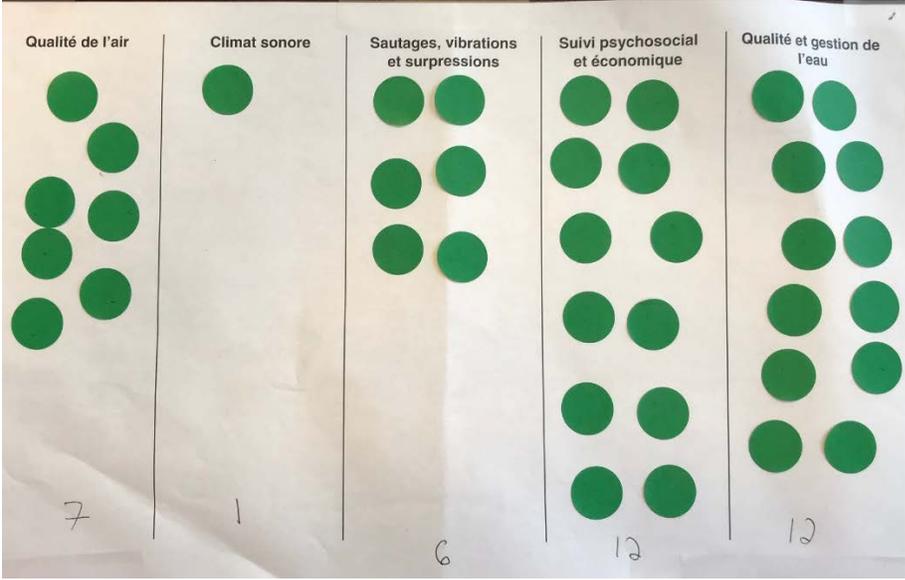
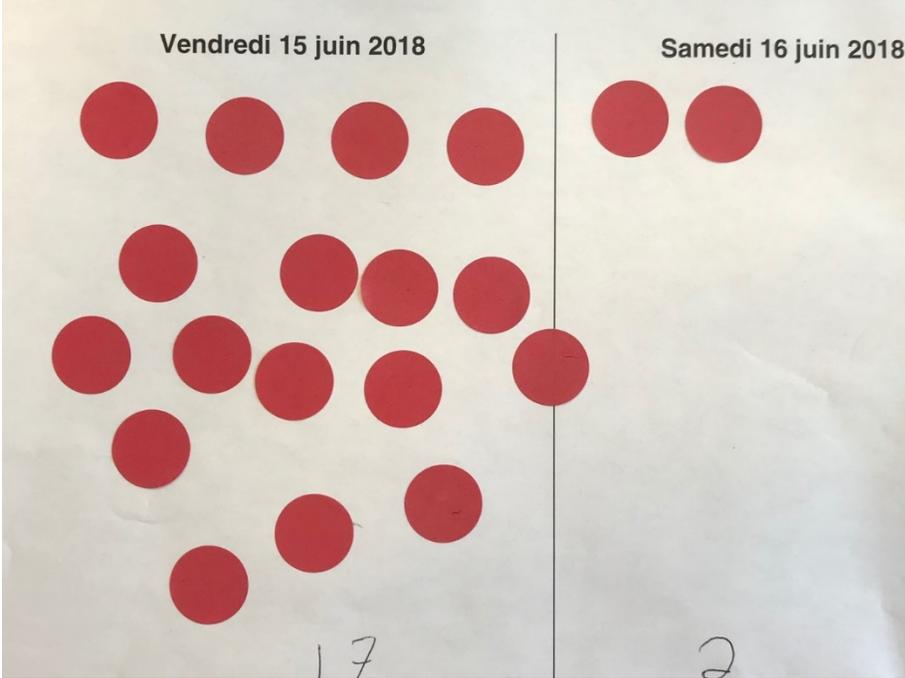
- ✓ Mot de bienvenue
- ✓ Présentation du plan de la rencontre
- ✓ Approbation du compte-rendu (réunion du 24 octobre 2017)
- ✓ Validation en groupe des Règles de fonctionnement
- ✓ Proposition du modèle d'animation
- ✓ Présentation du calendrier pour vote à la pause
- ✓ Pause et vote sur le calendrier
- ✓ Présentation sur la consultation du projet Odyssey
- ✓ Échanges
- ✓ Mises à jour générales et communications
- ✓ Activités de réflexion pour la prochaine rencontre, remerciements et rappel du prochain rendez-vous

## ANNEXE II

### LISTE DES PRÉSENCES

SECTEURS	MEMBRES	PRÉSENT	ABSENT
Citoyens - Malartic	Mariette Brassard Caroline Royal Yves Simard Gilles Théberge	X X X	X
Citoyen – Rivière-Héva	Robert Paquin	X	
Environnement	Judith Sénéchal Clémentine Cornille, CREAT	X	X
Sociocommunautaire	Réjean Hamel, Table des aînés Claudette Jolin, Coup de pouce	X	X
Municipal	Martin Ferron, Maire de Malartic	X	
Économique	Nancy Désaulniers, SDEM	X	
Santé publique	Marianne Chouinard, Prévention suicide A-T	X	
Éducation	François-Michel Denommé, UQAT	X	
Récréotouristique	Normand Demers, Club de ski de fond de Malartic	X	
Communauté autochtone	Poste à combler		
Administrateurs du CSCM	Aline Sauvageau Frédéric Gauthier	X X	
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENT	
Municipal	Mario Sylvain, MRC Vallée-de-l'Or	X	
Gouvernemental	Jean Iracà, Ministère des transports	X	
Santé	Stéphane Bessette, Direction de santé publique	X	
Citoyen	Yvon Charette, Comité citoyens de Rivière-Héva	X	
Mine Canadian Malartic	Christian Roy, Directeur-général adjoint	X	
Mine Canadian Malartic	Normand d'Anjou, Directeur environnement et développement durable	X	
SECTEURS	AUTRE		
CES-CM	Christelle Masson, Coordonnatrice		
Notre Boite	Marie-Ève Maillé, co-animatrice		
Transfert Environnement et Société	Cédric Bourgeois, co-animateur		
Transfert Environnement et Société	Yves Grafteaux, Rapporteur		

# ANNEXE III RÉSULTATS DES VOTES

<b>CHOIX DES DEUX THÈMES</b>	 <p>Qualité de l'air: 7</p> <p>Climat sonore: 1</p> <p>Sautages, vibrations et surpressions: 6</p> <p>Suivi psychosocial et économique: 12</p> <p>Qualité et gestion de l'eau: 12</p>
<b>CHOIX DE LA DATE</b>	 <p>Vendredi 15 juin 2018: 17</p> <p>Samedi 16 juin 2018: 2</p>

## ANNEXE IV GRILLE D'ÉCOUTE ACTIVE

 CE QUE J'APPRÉCIE LE PLUS	? CE QUI ME PRÉOCCUPE ET SUSCITE DES QUESTIONS	 DES IDÉES!